

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 10 juin 2019 à 19h30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire.

Est également présent :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

- 1. AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. URBANISME**
 - 3.1. Assemblée publique de consultation - Procès-verbal - Dépôt
 - 3.2. Procès-verbal de correction
 - 3.3. Mont Foster - Consultation populaire - Résultats
 - 3.4. Règlement numéro 354-2019 modifiant le règlement sur le zonage numéro 264-2008 - Adoption
 - 3.5. Règlement numéro 355-2019 modifiant le règlement sur le lotissement numéro 265-2008 - Adoption
 - 3.6. Règlement numéro 356-2019 modifiant le règlement de construction numéro 266-2008 - Adoption
 - 3.7. Règlement numéro 357-2019 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 267-2008 - Adoption
 - 3.8. Règlement numéro 358-2019 modifiant le règlement sur les conditions d'émission du permis de construction numéro 326-2008 - Adoption
 - 3.9. Règlement numéro 359-2019 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - Adoption
 - 3.10. Règlement numéro 360-2019 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux - Adoption
 - 3.11. Tour des arts - Autorisation
- 4. VOIRIE**
 - 4.1. Ministère des Transports - Programme d'aide à la voirie locale - Accélération des investissements sur le réseau routier local - Chemin Foster
 - 4.2. Règlement numéro 361-2019 modifiant le Règlement numéro 348-2018 décrétant une dépense au montant de 764 354 \$ et un emprunt de 530 180 \$ pour des travaux de réfection du chemin Foster - Adoption
- 5. ENVIRONNEMENT**
 - 5.1. Corridor appalachien - Demande de contribution
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

107-0619
AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h30.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

108-0619
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en enlevant au point 3.4 les mots « Projet de » et d'inviter madame Mélanie Lelièvre, directrice générale de Corridor appalachien à présenter en début de séance le projet de caractérisation du Corridor naturel reliant Stukely-Sud et Bolton-Ouest et dont la contribution sera discutée au point 5.1 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

109-0619
**PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE CORRIDOR APPALACHIEN
POUR LA CARACTÉRISATION DU CORRIDOR NATUREL RELIANT
STUKELY-SUD ET BOLTON-OUEST**

Madame Mélanie Lelièvre présente le projet de caractérisation du corridor naturel reliant Stukely-Sud et Bolton-Ouest et répond aux questions des personnes présentes.

110-0619
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PROCÈS-VERBAL - DÉPÔT

Le directeur général dépose de procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 25 mai 2019 concernant les projets de règlements d'urbanisme numéros 354-2019, 355-2019, 356-2019, 357-2019, 358-2019, 359-2019 et 360-2019.

111-0619
PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le directeur général dépose un procès-verbal de correction concernant le *Projet de règlement numéro 360-2019 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*.

112-0619
MONT FOSTER - CONSULTATION POPULAIRE - RÉSULTATS

Le directeur général dépose l'État des résultats définitifs de la consultation populaire pour le projet de conservation et de développement du mont Foster :

Nombre de votes positifs : 329
Nombre de votes négatifs : 103

La majorité va à la faveur de la réponse positive.

113-0619
URBANISME
RÈGLEMENT NUMÉRO 354-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE
NUMÉRO 264-2008 - ADOPTION

Le directeur général mentionne l'objet de ce règlement, sa portée et les changements apportés entre le projet déposé et le règlement pour adoption.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 4 mai 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par le maire à la séance du 4 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'adopter le Règlement numéro 354-2019 modifiant le règlement sur le zonage numéro 264-2008.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

114-0619
URBANISME
RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE
LOTISSEMENT NUMÉRO 265-2008 - ADOPTION

Le maire mentionne l'objet de ce règlement, sa portée et les changements apportés entre le projet déposé et le règlement pour adoption.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 4 mai 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par le maire à la séance du 4 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu d'adopter le Règlement numéro 355-2019 modifiant le règlement sur le lotissement numéro 265-2008.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

115-0619
URBANISME
RÈGLEMENT NUMÉRO 356-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION NUMÉRO 266-2008 - ADOPTION

Le directeur général mentionne l'objet de ce règlement, sa portée et les changements apportés entre le projet déposé et le règlement pour adoption.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 4 mai 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par le maire à la séance du 4 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter le Règlement numéro 356-2019 modifiant le règlement de construction numéro 266-2008.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

116-0619
URBANISME
RÈGLEMENT NUMÉRO 357-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS
ET CERTIFICATS NUMÉRO 267-2008 - ADOPTION

Le maire mentionne l'objet de ce règlement, sa portée et les changements apportés entre le projet déposé et le règlement pour adoption.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 4 mai 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par le maire à la séance du 4 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'adopter le Règlement numéro 357-2019 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 267-2008.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

117-0619
URBANISME
RÈGLEMENT NUMÉRO 358-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES
CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION
NUMÉRO 326-2008 - ADOPTION

Le directeur général mentionne l'objet de ce règlement, sa portée et les changements apportés entre le projet déposé et le règlement pour adoption.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 4 mai 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par le maire à la séance du 4 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter le Règlement numéro 358-2019 modifiant le règlement sur les conditions d'émission du permis de construction numéro 326-2008.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

118-0619
URBANISME
RÈGLEMENT NUMÉRO 359-2019 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - ADOPTION

Le maire mentionne l'objet de ce règlement, sa portée et les changements apportés entre le projet déposé et le règlement pour adoption.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 4 mai 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par le maire à la séance du 4 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'adopter le Règlement numéro 359-2019 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

119-0619
URBANISME
RÈGLEMENT NUMÉRO 360-2019 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À
DES TRAVAUX MUNICIPAUX - ADOPTION

Le directeur général mentionne l'objet de ce règlement, sa portée et les changements apportés entre le projet déposé et le règlement pour adoption.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 4 mai 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par le maire à la séance du 4 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu d'adopter le Règlement numéro 360-2019 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

120-0619
URBANISME
TOUR DES ARTS

Monsieur Robert Chartier déclare son intérêt et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

ATTENDU QUE le Tour des Arts doit faire une demande auprès du ministère des Transports concernant l'installation de panneaux d'affichage afin d'indiquer l'événement;

ATTENDU QU'une condition habituelle est que l'organisateur doit avoir l'accord de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu que la Municipalité de Bolton-Ouest est en accord avec l'affichage de l'événement le « Tour des Arts », conformément au Règlement de zonage #264-2008, qui aura lieu du 13 au 21 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité

121-0619

VOIRIE

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE -
ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL -
CHEMIN FOSTER**

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- X l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu que le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

122-0619

VOIRIE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 361-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 348-
2018 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 764 354 \$ ET UN EMPRUNT
DE 530 180 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU
CHEMIN FOSTER - ADOPTION**

Le directeur général mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée et son mode de paiement et les changements apportés entre le projet déposé et le règlement pour adoption.

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement numéro 361-2019 modifiant le Règlement numéro 348-2018 décrétant une dépense au montant de 764 354 \$ et un

emprunt de 530 180 \$ pour des travaux de réfection du chemin Foster a été donné le 3 juin 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par le maire à la séance du 3 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'adopter le Règlement numéro 361-2019 modifiant le Règlement numéro 348-2018 décrétant une dépense au montant de 764 354 \$ et un emprunt de 530 180 \$ pour des travaux de réfection du chemin Foster.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Adopté à l'unanimité

123-0619
ENVIRONNEMENT
CORRIDOR APPALACHIEN - DEMANDE DE CONTRIBUTION

Monsieur Jacques Drolet déclare son intérêt et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

ATTENDU la présentation de madame Mélanie Lelièvre de l'organisme Corridor appalachien;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- d'accepter l'offre de service de Corridor appalachien pour la caractérisation du Corridor naturel reliant Stukely-Sud et Bolton-Ouest datée du 25 septembre 2019;
- de financer cette dépense de 5 603 \$ à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou le maire suppléant à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

124-0619
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

125-0619
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h52.

Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jacques Drolet
Maire